



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 8 juin 2021

DISPOSITIF « CONSEILLERS NUMÉRIQUES » EN SEINE-MARITIME








France Services

Dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, l'État finance la formation et le déploiement de 4.000 conseillers numériques France Services dans tout le pays.

Un conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Naviguer sur Internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Chaque conseiller numérique France Services suit, avant son entrée en fonction, une formation obligatoire durant entre 3 semaines et 4 mois, selon son niveau de compétences initial.

Le dispositif est financé par l'État :

- Soutien financier de 50.000€ par poste, sur 24 mois ;
- Prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante, sur une durée de 3 semaines à 4 mois, selon le niveau de compétences initial.

Le 19 mai dernier, le comité national de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a examiné les candidatures des structures publiques et associatives privées de la Seine-Maritime qui ont souhaité recourir au dispositif et ont confirmé l'éligibilité de 38 structures, pour un total de 54 conseillers numériques (*liste en annexe*).

Les structures doivent dorénavant lancer le processus de recrutement pour qu'il aboutisse dans un délai de 3 mois.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex